



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS D'ÉBULLITION D'EAU PRÉVENTIF

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins une (1) minute.

En raison d'un bris majeur d'aqueduc, nous sommes dans l'obligation d'entreprendre une mesure PRÉVENTIVE d'avis d'ébullition d'au moins 48 heures en vertu de la réglementation provinciale sur l'eau potable.

Deux séries consécutives d'analyses en laboratoire seront prises à la suite des travaux afin de s'assurer de la conformité.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

De l'eau préalablement bouillie pendant au moins une (1) minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée;
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut cependant être utilisée pour laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher, pour laver des vêtements et pour prendre une douche ou un bain.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis : avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.

La Ville de Berthierville tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension comte tenu des inconvénients que cela peut vous occasionner.

L'AVIS DEMEURERA EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE. DÈS LE RETOUR À LA NORMALE, NOUS VOUS AVISERONS PAR UN COMMUNIQUÉ.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 450 836-7035.

TRAVAUX PUBLICS – VILLE DE BERTHIERVILLE